



Waldwirtschaft Schweiz
Economie forestière Suisse
Economia forestale Svizzera

holzindustrie schweiz
industrie du bois suisse



Worb, le 19 février 2015

Feuille d'information 3 relative à la conférence de presse de la filière „Choc du franc pour la forêt et le bois“ du 19.2.2015

Commercialisation du bois suisse

L'économie de la forêt et du bois suisse lutte contre les effets du franc fort. En effet, elle effectue pratiquement l'ensemble de son activité en francs suisses, de l'approvisionnement en matière première à la rémunération des salariés. Les entreprises ne font cependant pas uniquement face à une situation difficile sur le plan des exportations, mais également sur le marché indigène : la part de bois suisse dans le domaine de la construction se situe aujourd'hui à moins de 40%, et ce malgré que la construction en bois gagne sans cesse des parts de marché.

Sous l'effet de la première phase d'appréciation du franc, la filière a placé depuis 2009 l'origine suisse et la qualité de ses produits au centre de ses préoccupations. Avec le « Certificat d'origine bois Suisse » elle a créé un label, désormais connu sur le marché, qui distingue en tout premier lieu les produits de l'économie de la forêt et de l'industrie du bois.



BOIS Logo du Certificat d'origine bois Suisse

L'ensemble des propriétaires forestiers suisses, scieurs et producteurs de produits dérivés du bois suisse soutiennent le certificat d'origine. La filière poursuit la consolidation et la mise en avant de ce marketing commun qui renforce, aujourd'hui déjà, la demande en bois indigène et contribue à contrer la pression croissante des produits d'importation.

Le logo met principalement en avant les qualités et les prestations du bois indigène : promotion d'une utilisation et d'une protection durable des forêts, courtes distances de transport, faibles émissions de CO₂ sans omettre les places de travail dans l'artisanat au sein des régions périphériques.

Promotion du marketing collectif de la filière du bois

Les conséquences de l'abandon abrupte du taux de change plancher par la BNS, conduisant à une différence de prix de 15 % supplémentaires, contraint la filière à renforcer massivement ses activités en faveur de la commercialisation du bois suisse.

A juste titre et sans contestation, tant le marketing du tourisme que celui de l'économie agricole (p ex. la viande suisse), qui sont affectés par les mêmes conditions cadres, sont soutenus par des moyens publics. Dans le cadre des programmes de soutien à l'utilisation du bois, pourtant bien modestes en comparaison, il semble qu'il soit en revanche impossible, pour des raisons juridiques, de soutenir de manière efficace et immédiate un label bien établi et porté par toute la filière. Les instruments existants de la Confédération pourraient ici être mis en œuvre sans coûts supplémentaires et sans retards.

Mesure exigée 10: Soutien des mesures de promotion de la filière en faveur du bois suisse

Nous souhaitons que l'administration fédérale utilise la marge de manœuvre dont elle dispose dans son activité, de manière analogue à ce qu'elle fait pour d'autres secteurs économiques. Dans le cadre de la modification attendue de la loi sur les forêts, l'article 34a devrait mentionner, à côté de l'innovation et des concepts, également la possibilité de promouvoir l'utilisation du bois indigène. Dans le cadre de l'actuel Plan d'action bois, 0,5 million de francs par an, budgétisé mais non libéré, devrait être affecté à la communication du Certificat d'origine bois Suisse auprès des consommateurs les plus importants (maîtres d'ouvrage).

Le secteur public favorise le bois suisse

Les règles pour les marchés publics prévoient que l'offre la plus avantageuse doit être retenue, ce qui conduit souvent au choix d'un produit bois étranger. La forêt suisse répond aux exigences les plus strictes et la transformation du bois indigène est également soumise à des conditions sévères. Le bois suisse est donc un matériau écologiquement et techniquement avancé, avec cependant des coûts de production généralement plus élevés qui, en comparaison de nos voisins, ont augmenté de près de 15% avec l'envolée du franc suisse.

Les propriétaires de forêt – auxquels appartiennent les entités publiques de tous les plans qu'il s'agissent de la Confédération, des cantons, des communes ou des bourgeoisies – peuvent contribuer de manière aisée à ce que le produit de leurs forêts trouve un débouché. Ils peuvent utiliser efficacement leur propre ressource dans leurs opérations immobilières. Alors que les entités publiques ne cessent de regretter que les accords de l'OMC et la loi sur les marchés publics interdisent une préférence pour les matériaux locaux, il est parfaitement possible au maître de l'ouvrage de mettre en œuvre son propre bois. Un avis de droit de la filière a en effet démontré que cette approche n'entre pas en conflit avec le cadre législatif.

Entre temps de nombreux exemples marquants ont été réalisés en bois indigènes, bien entendu avec des prix compétitifs sans supplément pour „protection du patrimoine“. Le guide succinct de Lignum aide les maîtres d'ouvrage à réaliser leurs projets en bois suisse.



Guide Lignum pour favoriser le bois suisse dans les appels d'offres

[Télécharger](#) la version française (PDF, 2 MB)

Il va de soi que le bois issu des forêts suisses présente des caractéristiques durables particulièrement élevées, et que son origine attestée ne nécessite pas de certification ou de label supplémentaire pour certifier de sa haute valeur écologique.

Par conséquent nous lançons un appel à tous les maîtres d'ouvrage de Suisse – qu'ils soient ou non propriétaires de forêt –, n'utilisez pas seulement du bois dans vos réalisations, mais veillez à l'avenir à acheter du bois suisse. Le « Certificat d'origine bois Suisse » de la filière garantit l'origine et la transformation des bois en Suisse.

Mesure exigée 11: du bois suisse dans les commandes publiques

Nous enjoignons fermement le secteur public lors de ses achats de bois destiné à la construction, aux aménagements intérieurs ou aux meubles, de ne pas prendre uniquement garde à la production durable du bois, mais de commander du bois suisse. L'initiative parlementaire [Pa Iv 12.477](#) déposée par E. von Siebenthal visant l'utilisation du bois suisse pour les ouvrages bénéficiant d'un financement public doit être appliquée dans les plus brefs délais. Le guide Lignum pour favoriser le bois suisse dans les appels d'offres doit être en outre utilisé et diffusé activement par toutes les entités publiques.